



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Ludivine Boutineau

Tél : 03 51 37 62 51

Mél : ludivine.boutineau@developpement-durable.gouv.fr

Strasbourg, le 24 mai 2022

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DU 06/05/2022**

Date : 06/05/22	Heure : 9h30-12h30
Lieu : Visioconférence	
Participants :	cf. liste en annexe
Diffusion du présent compte-rendu :	Membres du COPIL, Site Internet de la DREAL Grand Est.
Nom du rédacteur :	SGARE / DREAL
Pièces jointes :	Support de présentation DREAL

L'objet de ce comité est de faire un point d'étape sur les travaux engagés depuis le 28 septembre 2021 dans le cadre de la réalisation du SRC et de valider certains travaux.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Méthode et réalisations depuis le dernier COPIL ;
2. Validation des orientations « Paysages et zones sensibles » ;
3. Validation de la méthode employée pour déterminer les gisements potentiellement exploitables et d'intérêt ;
4. Volet prospectif et scénarios (méthode et validation des premières hypothèses) ;
5. Hiérarchisation des enjeux de l'évaluation environnementale du SRC ;
6. Suites des travaux.

M. Domange, SGARE adjoint, ouvre la séance par un tour de table. Il rappelle les ambitions du schéma régional des carrières, ses enjeux et ses impacts. Il indique que du chemin a été parcouru depuis septembre 2021, beaucoup de réunions, sous forme de groupes de travail, ont eu lieu, démontrant une dynamique positive. Il est à présent important d'acter un certain nombre de choses et de maintenir les efforts pour continuer d'avancer et aboutir à l'objectif d'avoir un avant-projet en 2022 et à plus long terme viser un objectif final de signature du SRC fin 2023.

1. Méthode et réalisations depuis le dernier COPIL du 28 septembre 2021 (cf. Présentation)

Mme Boutineau (DREAL) explique à l'ensemble des participants la méthode de travail employée et les remercie pour leur implication, qui nécessite un gros investissement vu l'intensité du travail. Elle récapitule les démarches engagées au niveau de la DREAL pour les marchés publics, depuis août 2021. Le bureau d'études Ecovia a été retenu en novembre 2021 pour mener l'évaluation environnementale stratégique (EES) du schéma. Suite au dernier COPIL, il avait été décidé de prendre un cabinet spécialisé pour mener une étude prospective ambitieuse. En l'absence de candidature, le volet prospectif a été intégré à un autre marché dédié à l'appui sur la rédaction du schéma, remporté également par Ecovia en mars 2022. Des tranches optionnelles ont été activées pour que le bureau d'études apporte aussi un appui sur la rédaction des parties « Besoins, production et approvisionnement » et « enjeux socio-économiques » sur la base de l'étude UNICEM.

Mme Boutineau liste les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de l'animation du schéma : la réunion de lancement de l'EES, les groupes de travail sur les orientations liées aux paysages et zones sensibles, sur la définition des gisements (avec un travail spécifique sur le gypse et l'anhydrite) et sur l'étude prospective. Le comité technique qui a travaillé sur la hiérarchisation des enjeux environnementaux sert de base à l'EES. Se tiennent également des réunions de suivi avec les organisations professionnelles tous les mois ou deux mois. La méthode est de travailler ensemble et s'accorder sur un maximum d'éléments pour avancer.

Elle expose ensuite le choix de construire notre SRC suivant le modèle du schéma Centre Val de Loire, qui est composé de 4 tomes (1- portée du SRC et bilan des SDC, 2- état des lieux, 3- prospective, scénarios et choix du scénario d'approvisionnement retenu, 4- objectifs, orientations et mesures, effet hors région, suivi et indicateurs). Ces tomes seront accompagnés d'une notice de présentation et d'un atlas cartographique, et notamment d'une cartographie dynamique.

Elle présente l'avancement de la rédaction. Une première version du tome 1 a fait l'objet d'une relecture et est en cours de correction par Ecovia. La partie paysages et zones sensibles du tome 4 et l'état initial de l'EES sont rédigés. D'autres parties doivent encore faire l'objet d'une finalisation : le rapport du BRGM sur les gisements (tome 2), la partie logistique en cours de relecture par le service transport de la DREAL (tome 2) et les orientations « réaménagement », « eaux » et « transport » (tome 4). Chaque partie finalisée sera partagée sur le site de la DREAL. M. Adolph (DDT54) se questionne sur la possibilité de faire des remarques sur les éléments mis en ligne sur le site. Il est acté qu'un délai de 15 jours sera laissé pour formuler des observations suite à la publication des documents, afin d'avancer et de construire un schéma robuste dans un délai raisonnable. D'autres remarques pourront être faites lors des consultations ultérieures.

2. Validation des orientations « Paysages et zones sensibles » (cf. Présentation)

Véronique Chabroux (DREAL) présente les orientations sur les paysages et zones sensibles, qui ont été élaborées par un groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises. Une première orientation générale de préservation des paysages et zones sensibles de Grand Est a été construite à partir de la définition du paysage. Elle est accompagnée de grands principes (limiter le mitage de l'espace, les impacts visuels, etc.) et d'une recommandation de consultation en amont pour les projets se situant dans un parc naturel régional.

Une deuxième orientation concerne les paysages des vallées et s'articule autour de deux idées fortes : intégrer les plans d'eau dans la géomorphologie de la vallée et éviter la juxtaposition de petits plans d'eau pour les nouveaux sites. Pour ce faire, une mesure dénommée la règle des « 3 - 3 - 3 » a été validée Afin d'éviter la juxtaposition de petits plans

d'eau et de réduire le mitage, l'implantation de nouveaux sites d'extraction n'est pas autorisée pour des surfaces inférieures à 3 ha ou pour des durées d'exploitation limitée dans le temps (< 3 ans), hors affouillements, dès lors que l'épaisseur moyenne du gisement rapportée à la surface exploitée est inférieure à 3 mètres.

Cette mesure ne s'applique pas aux extensions de sites existants ou dans le cas de l'intégration d'anciens plans d'eau à une nouvelle autorisation. Dans ce dernier cas, le projet de réaménagement devra démontrer une plus-value écologique et/ou paysagère significative (avérée) ou encore participer à la reconquête des espaces agricoles et forestiers.

Cette règle dite des « 3 - 3 - 3 » s'applique à l'échelle du Grand Est, en dehors des zones sensibles identifiées qui disposent d'autres restrictions en termes de surface.

La troisième orientation vise à préserver les paysages des versants des vallées et des coteaux et s'accompagne de mesures liées aux fronts de taille et d'une recommandation d'éviter les ouvertures de carrière à ciel ouvert dans cette zone.

Enfin, la dernière orientation s'adresse aux enjeux spécifiques des zones sensibles, qui ont été définies en groupe de travail : la Bassée, le Perthois, les côtes de Meuse, de Moselle et de Toul et les forêts de plaine et vallée d'Alsace. Un focus sur chaque zone sensible est réalisé, en présentant les caractéristiques de ces zones et les mesures spécifiques qui s'y appliquent.

Aucune remarque n'émerge de cette présentation. M. Domange rappelle que ces orientations seront mises à disposition sur le site de la DREAL et qu'un délai de 15 jours sera laissé pour faire d'éventuelles observations.

3. Validation des gisements potentiellement exploitables et d'intérêt (cf. Présentation)

Mme Boutineau introduit le travail mené sur les gisements en rappelant le rôle du SRC pour les identifier (code de l'Environnement), la portée des données créées et en quoi consiste l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme, lors de leur élaboration ou révision, avec le schéma (code de l'Urbanisme). Ainsi, les gisements potentiellement exploitables et d'intérêt, identifiés par le SRC, figurent sur un atlas au 1/100 000^e, comprenant plusieurs cartes : celle des carrières, celles pour les scénarios et celles des enjeux environnementaux. Mme Boutineau rappelle l'objectif de faciliter l'appropriation de ces données, notamment par les collectivités, et donc la nécessité de réaliser une carte lisible et communicante. Une visionneuse sera également mise en ligne pour faciliter la prise en main de ces données et faire des recherches en les croisant, jusqu'au 1/50 000^e. M. Adolph (DDT54) demande si l'échelle choisie est imposée par la loi. Mme Boutineau confirme que cela figure dans les textes et correspond à la fiabilité des données géologiques au 1/50 000^e, car une échelle au cadastre présenterait des incertitudes très significatives.

M. Bauer (BRGM) prend la suite pour présenter la méthodologie employée pour construire l'inventaire et la cartographie : définition des gisements d'intérêt national et régional à partir des gisements potentiellement exploitables (GPE), inventaire de ces gisements issu d'une démarche participative avec les exploitants : courrier type rédigé avec les syndicats professionnels et envoyé aux exploitants pour demander des éléments cartographiques sur leurs gisements et un argumentaire, qui permet de classer les gisements selon les critères définis. L'inventaire a été ajusté et stabilisé collégialement en groupe de travail courant mars. Il a été traduit d'un point de vue cartographique, avec une méthodologie spécifique d'application de zones tampons, qui diffèrent selon les contributions de l'exploitant. M. Bauer indique que la taille des zones tampons n'a pas de valeur scientifique, mais a pour objectif d'apporter de la lisibilité à la carte. Il précise qu'il existe deux cas spécifiques de ressources en Grand Est : le gypse et l'anhydrite (carrières souterraines), définis par les acteurs directement, et les argiles de Provins, avec la prise en compte de la zone spéciale de carrières en projet.

M. Bauer illustre ensuite ses propos en présentant le rendu de la cartographie, avec les GPE qui couvrent quasiment l'intégralité du territoire, puis la carte des gisements d'intérêt qui sont beaucoup plus restreints. Il présente ensuite le rendu réglementaire au 1/100 000^e, avec une feuille d'un atlas en exemple (11 feuilles de format A0 pour couvrir la région). Les formations superficielles ont été ajoutées en concertation avec la Profession, ainsi que la limite communale pour faciliter l'appropriation de ces données par les collectivités. La mise en page, la symbologie et l'habillage ont également été validés en groupe de travail, ainsi qu'un texte présentant la méthodologie et l'interprétation de la carte par les lecteurs. Puis, des exemples de cartes pour les trois usages sont exposés à différentes échelles, et notamment au zoom à 100 %, afin de rendre compte de la lisibilité de l'atlas à la taille réelle.

Mme Rimey (MIF) s'interroge sur la signification des zones non colorées et le traitement des gisements sous recouvrement. M. Bauer (BRGM) répond que ces zones blanches ont plusieurs interprétations possibles, qui figurent sur le texte d'interprétation des cartes : il peut s'agir d'une zone de gisement sous-recouvrement, ayant un usage différent de celui qui est cartographié (correspondant aux données de surface), ou bien d'une zone dénuée de gisement ou encore une zone soumise à enjeux environnementaux forts. M. Bauer ajoute que les gisements sous recouvrement ne peuvent pas être inclus dans les cartes, exception faite des argiles de Provins, pour lesquelles la cartographie en 3D existe et dont l'extension a été reprise du dossier de la zone spéciale de carrières. Une liste des communes, croisée avec les gisements, sera établie et insérée dans le rapport pour que les communes puissent se rapprocher facilement des professionnels (tableau avec coordonnées des syndicats) si elles sont concernées.

M. Adolph (DDT54) s'étonne de la méthodologie des gisements d'intérêt, qui semblent être associés à des carrières actives et qui sont très nombreux, alors qu'il devrait s'agir, par essence, de ressources rares ou ayant une utilisation particulière. Mme Boutineau rappelle que ces gisements sont bien particuliers et qu'ils doivent répondre aux critères présentés précédemment. M. Bauer indique que seules 5 carrières de granulats, sur plus de 400, sont classées en gisements d'intérêt national ou régional dans le Grand Est. La cartographie de ces gisements demande à connaître qualitativement la ressource, ce qui est impossible à l'échelle d'une région, en dehors des zones exploitées ou récemment exploitées pour lesquelles des données sont connues. C'est pour cela qu'une méthodologie basée sur les carrières actives et les zones tampons a été mise en œuvre, dans une optique de rendu cartographique. M. Bauer précise que le nombre important de carrières de granulats représentées correspond aux zones d'intérêt granulats, notion spécifique au Grand Est, qui n'a pas la même valeur réglementaire que les gisements d'intérêt.

M. Aumaitre (CEN) revient sur la méthode, avec les enjeux environnementaux qui ont été soustraits aux cartes des gisements potentiellement exploitables, et s'inquiète de la superposition des enjeux forts avec des gisements d'intérêt. M. Bauer répond que réglementairement, seul le niveau 0, correspondant aux enjeux qui interdisent strictement l'exploitation de carrières, a été retiré. Il rappelle qu'il est indiqué sur la carte que les données ne présagent pas d'une éventuelle autorisation, pour clarifier la portée de ces documents. Mme Boutineau ajoute que les autres enjeux sont de toute façon étudiés lors de l'instruction de la demande d'autorisation. Tous les enjeux environnementaux définis seront superposables sur la visionneuse Carmen. M. Bauer précise que la seule carrière de granulats, classée en gisement d'intérêt national, est une carrière très spécifique qui produit des ballasts pour LGV.

A l'issue des échanges, la méthode d'identification des gisements potentiellement exploitables et gisements d'intérêt est validée par les membres du COPIL. Dès finalisation du

rapport et des cartes par le BRGM en juin, la DREAL mettra en ligne ces documents sur son site internet et en informera par mail les membres du COPIL, qui auront 15 jours pour faire des remarques sur les résultats ou soulever des questions sur la méthode.

4. Volet prospectif et scénarios (méthode et validation des premières hypothèses, cf. Présentation)

Mme Reffet présente l'objectif d'aboutir à une étude prospective à horizon 2034 et 2050, uniquement pour les besoins en granulats. Il a été acté de ne pas construire de scénarios pour les minéraux pour l'industrie et les roches ornementales. L'échelle choisie est celle des bassins de consommations issus de l'étude UNICEM et l'année de référence est 2015. Les substances considérées sont les roches meubles (dont alluvionnaires), les calcaires et les ressources secondaires (dont la majeure partie relève des déchets du BTP). Les besoins ont été définis en partant de la consommation, en y ajoutant les exportations et en y soustrayant les importations et la production de ressources secondaires. Les facteurs pouvant faire varier ces composants sont listés et étudiés (évolution démographique, chantier exceptionnel, évolutions techniques, etc.). Mme Reffet présente ensuite les premières hypothèses posées et celles qu'il reste à étudier (scénario OMPHALE de l'INSEE pour l'évolution démographique, prise en compte de la Loi Climat et Résilience, des nouveaux modes d'aménager avec la norme RE2020, etc.). La substitution par des ressources secondaires a été abordée en groupe de travail avec la détermination de taux par les acteurs, selon les objectifs du PRPGD.

Mme Baldelli (DRAAF) demande si le chantier CIGEO est pris en compte dans les chantiers exceptionnels. M. Boidevezi (DREAL) indique qu'il a été reporté par rapport aux chantiers identifiés dans les schémas départementaux. M. Domange conseille de se tourner vers la préfète de la Meuse pour toutes les questions liées aux aménagements de ce chantier.

M. Maillard (UNICEM) attire l'attention sur la difficulté de cette approche prospective et la nécessité de prendre le temps de s'approprier les hypothèses, pour voir s'il est pertinent de les investiguer ou non. M. Domange a conscience de la difficulté de l'exercice, mais encourage les participants à poursuivre en posant des hypothèses et grandes orientations faisant l'objet d'un consensus en l'état des discussions.

M. Brucker (FNE) rebondit sur le taux d'exportations de matériaux présenté et indique que la réglementation doit prendre en compte les problématiques liées au transport, notamment pour ces matières qui sont lourdes et difficiles à transporter. M. Domange répond que ces aspects dépassent le cadre du schéma régional des carrières et nécessitent des politiques nationales. M. Lugerini (VNF) précise qu'une grande partie des exports se fait déjà par transports massifiés.

M. Domange rappelle l'objectif de terminer le travail et d'avoir des scénarios d'approvisionnement pour fin juin, afin de retenir le plus adapté en septembre.

5. Hiérarchisation des enjeux de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du SRC (cf. Présentation)

Mme Reffet rappelle les grandes étapes de l'EES, avec la partie la plus importante qui consiste en l'analyse des orientations et mesures et qui sera bientôt initialisée (lorsque les orientations seront rédigées). A l'heure actuelle, l'état initial de l'environnement est rédigé. Les enjeux qui en ressortent ont été présentés lors d'un comité technique (29/04/2022) à différents acteurs pour s'entendre sur leur rédaction et sur leur hiérarchisation. Les enjeux

ont été classés selon leur sensibilité à l'échelle régionale et la portée du SRC pour agir sur ces enjeux, en croisant les sensibilités régionales avec les leviers du schéma. L'analyse des incidences va être menée qualitativement puis quantitativement avec les scénarios élaborés.

M. Domange précise que ce travail itératif a pour objectif d'alimenter et d'enrichir le schéma et qu'il fera l'objet d'une présentation lors du prochain COPIL.

6. Suites des travaux

Mme Boutineau présente le rétroplanning. Sont menés en parallèle jusqu'à l'automne l'EES, l'étude prospective et l'élaboration des scénarios, pour pouvoir présenter celui qui est retenu au prochain COPIL. Mme Boutineau ajoute qu'il y a un an de concertation/consultation, dont la première étape est la concertation préalable du public, qui doit être précédée d'une déclaration d'intention, prévue à partir de juin. Puis, l'avant-projet fera l'objet de consultations en parallèle et sera modifié au fur et à mesure des remarques. M. Domange insiste sur les enjeux à venir, les étapes phares, la phase fondamentale des consultations et l'objectif d'aboutir à une modification de l'avant-projet pour une mise à disposition du public à l'été 2023, et une approbation à l'automne 2023.

M. Adolph (DDT54) renouvelle sa demande pour que le site de la DREAL soit alimenté avec toutes les productions actées à ce jour. M. Domange indique que les éléments présentés durant cette réunion seront mis à disposition, avec un délai de 15 jours pour faire les remarques.

M. Maillard (UNICEM) félicite le travail mené et la dynamique imposée par la DREAL. Ce rythme soutenu soulève des questions, quant aux thématiques à approfondir, qui nécessitent du temps d'appropriation par les participants. Il porte un point de vigilance sur le fait que la représentation calendaire ne doit pas contraindre et empêcher d'aboutir à un SRC de qualité.

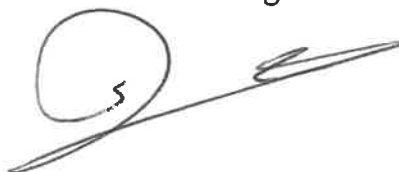
M. Cazin (DREAL) remercie également ses équipes et les acteurs des groupes de travail qui ont participé. Il confirme que la dynamique est plus importante que la date d'aboutissement, mais que l'objectif de disposer d'un avant-projet à l'automne 2022 et d'un schéma approuvé à l'automne 2023 doit être maintenu.

M. Domange demande à ce que les points, pour lesquels les échanges n'ont pas été suffisants ou fructueux, soient identifiés avant le prochain COPIL pour organiser la suite, et également que les documents de travail soient transmis en amont aux participants, afin qu'ils aient le temps de préparer les groupes de travail.

M. Domange clôture la séance en rappelant le prochain rendez-vous, prévu à l'automne, avec la tenue du 6ème COPIL, en présentiel, pour acter un principe d'avant-projet.

Le Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas Domange

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

ANNEXE : liste des participants

Nicolas Domange, Denis Gourdon : préfecture de région, SGARE
Patrick Cazin-Bourguignon, Pierre Casert, Nicolas Boidevezi, Véronique Chabroux, Hélène Gaudin, Ludivine Boutineau, Hélène Leclercq : DREAL Grand Est
Ghislaine Dossou, Patrick Adolph : DDT54
Khaled Fares : DDT57
Chloé Rielh : DDT68
Xavier Lugherini : VNF
Eve Zimmermann : Fédération Nationale des SCOT
Sophie Baldelli : DRAAF
Alexandra Rossi, Michael Clément : Région Grand Est
Claude Nicloux, Julien Ruaro (excusé) : ADEME
Laurence Ziegler (excusée) : ARS
Pascal Thorens (excusé), Gilles Schreiner (excusé), Yves Lemoigne (excusé) : SNCF
Mireille Daudier : Syndicat national des industries du plâtre
Carole Scheckle, Romain Maillard, Antoine Marx : UNICEM
Sandra Rimey : Minéraux Industriels France
Benoît Miret : Syndicat français de l'industrie cimentière
Stephan Helmbacher : Fédération nationale des Transports Routiers Grand-Est et Unicem
Damien Aumaitre : Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine
Roland Brucker : Alsace Nature Environnement
Pierre Miguet : Champagne Ardenne Nature Environnement
Hélène Vinot, Hugues Bauer : BRGM
Catherine Reffet, Marion Reynaud : Ecovia

